



## CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 17 juin 2008

Malgré le match France-Italie de l'Eurofoot de ce soir, le quorum est atteint avec 28 membres présent-e-s. Le Président excuse les personnes suivantes : Mmes et MM. Jean-Jacques Besson, Michel Blanc, Karim Boulaz, Martine Boulaz, Michel Boulaz, Isabelle Erné, Arlette Goumaz, Catherine Krähenbühl, Etienne Krähenbühl, Jane Krähenbühl, Ueli Lanker, Francis Saudan, Christine Zimmermann.

Il salue les personnes présentes, et tout particulièrement Mme Muriel Bovet, boursière communale.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier
2. Assermentations éventuelles
3. Gestion et comptes 2007
4. Renforcement de la défense incendie de la zone industrielle "Derrière Croy"
5. Règlement intercommunal sur la taxe de séjour
6. Travaux divers dans l'immeuble anciennement BCV, 1<sup>ère</sup> étape
7. Propositions individuelles
8. Divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2007

M. Fabrice De Icco précise, concernant le point 6, qu'il n'est pas officier, mais bien sous-officier.

Sans autre commentaire ou remarque, le procès-verbal est accepté par le conseil à l'unanimité.

#### 2. Assermentations éventuelles

Mme Rösli Gaudard est assermentée en tant que nouvelle membre du conseil.

#### 3. Gestion et comptes 2007

Lecture du préavis municipal N°2008-03 par le Syndic.

Mme Marlène Rézenne lit le rapport de la commission de gestion, lequel est très détaillé et illustré par une projection de photos.

Le Président donne tout d'abord la parole à la Municipalité pour répondre aux diverses questions posées dans ledit rapport :

- Fissures du bâtiment communal : MM. Chabloz et Lugon font part du souci de la Municipalité sur ce sujet et évoquent les solutions actuellement à l'étude. C'est un sujet lourd et à penser sur le long terme, car le bâtiment est fort ancien et fragile;

- financement du réseau d'eau potable à remettre à neuf : M. Lugon informe qu'il en coûterait 9 millions pour refaire le tout d'un coup. Mais la conduite évoquée dans le rapport est effectivement prioritaire;

- vente de bois : M. De Icco indique que la subvention cantonale arrivée en retard et les divers travaux d'entretien ont créé un déficit sur ce poste. Il informe également que cette subvention cantonale est désormais supprimée. Romainmôtier-Envy s'est déjà regroupé avec les communes forestières alentours. Les prix de vente du bois sont bon par rapport au marché, grâce au travail de courtiers efficaces, mais la concurrence avec des bois d'Europe orientale est actuellement rude. En fait, un déficit de Fr. 20'000.- est stable, mais la commune est malgré tout en position de force du fait de la qualité des bois.

Il ajoute que les bois tombés dans le Nozon sont régulièrement nettoyés. On peut affiner le travail de déblayage, mais cela coûte. Mme Rézenne, MM. Lugon et De Icco présentent au conseil les photos des réalisations de la PCi, qui sont jugés excellents.

Les diverses réponses demandées ayant été obtenues, le Président ouvre alors la discussion sur la gestion. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général approuve la gestion des affaires communales à l'unanimité.

Puis, le Président ouvre la discussion sur les comptes. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le conseil approuve les comptes des affaires communales à l'unanimité.

#### **4. Renforcement de la défense incendie de la zone industrielle "Derrière Croy"**

Lecture du préavis municipal N°2008-04 par le Syndic.

M. Christian De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général autorise à l'unanimité la Municipalité à investir la somme de Fr. 357'000.-, en utilisant les liquidités à disposition ou en empruntant le montant nécessaire, afin d'effectuer les travaux de renforcement de la défense incendie de la zone industrielle "Derrière Croy".

#### **5. Règlement intercommunal sur la taxe de séjour**

Lecture du préavis municipal N°2008-05 par le Syndic.

M. Nicolas Guignard lit le rapport de la commission ad hoc. La commission préconise une entrée en vigueur dudit règlement au 1<sup>er</sup> juillet 2008, pour des raisons pratiques, sinon comment faire appliquer le paiement d'une taxe de séjour avec effet rétroactif ?

Le Président ouvre la discussion.

Mme Magalie Gafner pose la question de l'applicabilité rétroactive d'une taxe de séjour. Elle est soutenue par Mme Rösli Gaudard. M. Lugon admet que la chose est difficilement applicable. Cette proposition est due à un long délai de préparation (plusieurs mois) de ce projet de règlement intercommunal. Selon lui, renoncer à cette rétroactivité ne serait pas un problème.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le règlement intercommunal sur la taxe de séjour, en soutenant toutefois la proposition de la commission pour une entrée en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

#### **6. Travaux divers dans l'immeuble anciennement BCV, 1<sup>ère</sup> étape**

Lecture du préavis municipal N° 2008-06 par le Syndic, avec des précisions utiles concernant les précautions relatives au bancomat.

M. Christian De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rèzenne demande ce qui justifierait l'augmentation des loyers des appartements de l'immeuble. M. Lugon répond qu'ils sont déjà élevés, mais qu'il serait raisonnable de les augmenter vu les améliorations effectuées.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Conseil général autorise à l'unanimité, moins une abstention, la Municipalité à investir la somme de 29'000.- selon les modalités proposées, afin d'effectuer la première étape des travaux divers dans l'immeuble anciennement BCV.

#### **7. Propositions individuelles**

Le Président n'en ayant reçu aucune, le sujet est clos aussitôt.

#### **8. Divers**

- Les commissions sont invitées par le Président à soigneusement remettre leurs rapports signés au secrétaire du conseil à l'issue de la séance;
- Mmes et M. Catherine, Etienne et Jane Krähenbühl ont remis leur démission écrite du Conseil général, ainsi que de ses commissions en raison de leur départ de la commune. Le Président leur fera parvenir un mot au nom du conseil pour les remercier de leur engagement durant plusieurs années;
- Mme Rèzenne suggère que l'on clarifie les panneaux indicateurs à l'entrée du bourg côté Croy, notamment pour le parking public et les autres localités. La Municipalité prend bonne note de cette remarque. L'intervenante signale également que, vers le même lieu, des barrières en bois sont cassées;
- Mme Rèzenne ajoute que des parcsages sauvages et des dépassements de vitesse ont lieu dans la rue du Pont-couvert. En fait, M. Lugon précise que seul le bas du bourg est limité à 30km/h. Des améliorations devront être faites sur ce sujet dans le cadre du dossier sur la limitation de vitesse. M. Adrien Guignard développe sur ce

- même sujet et demande s'il est judicieux d'installer des caméras.
- Mme Magalie Gafner relève avec plaisir que du matériel visant à ralentir le trafic a été installé vers Croy. Elle pose la question d'un troisième passage piéton dont il avait été question. M. Mouquin répond que le projet de troisième passage a été refusé par le canton, vu le niveau de trafic. Il ajoute que des démarches ont été effectuées en vue de limiter la vitesse sur la portion de route cantonale passant devant le Fochau. Les services cantonaux suggèrent de patienter, en vue de futurs travaux prévus par l'Etat sur ce tronçon. Mme Magali Groux fait remarquer que le cordon de test de vitesse installé voici quelques temps avait suffi à ralentir les plus audacieux; mais la tendance est vraiment à des vitesses beaucoup trop rapide. La discussion s'échauffe quelque peu. La Municipalité souhaite traiter ce dossier en partenariat avec la commune de Croy et chercher ensemble des solutions pour contrer ce phénomène dangereux. Mais cela demande du temps;
  - Mme Françoise Charmillot réagit à l'abattage du tilleul de Chambaillard, alors en plein sève. Elle demande également ce qui a été fait du bois. M. Mouquin précise que l'abattage a été effectué en fonction de la météo, déplorable au début du printemps, afin de respecter la sécurité des abatteurs. Quant au bois, il a été chargé derechef sur un camion en l'absence des responsables communaux, puis transformé en copeaux, ce que la Municipalité déplore. Il ajoute que les autres arbres seront abattus conformément à la décision du conseil, mais sur le budget 2009.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les divers-es intervenant-e-s pour leur concision et clos la séance à 22h tapantes.

**Le Président**

**Le secrétaire**